



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

L'an deux mille quinze, le lundi 21 décembre à 18h00 heures, le Conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le mardi 15 décembre conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents :

M. SBRAGGIA, Mme RUGGERI-ZANETTACCI, M. VANNUCCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, Mme OTTAVY, M. VOGLIMACCI, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. BALZANO, Mme BIANCAMARIA, M. ARESU, Mme CORTICCHIATO, Adjoints au Maire.

Mme FLAMENCOURT, M. PAOLINI, Mme BERNARD, M. FILONI, M. CASTELLANA, Mme NADAL, M. LUCCIONI, Mme SANNA, M. KERVELLA, M. FERRARA, Mme FALCHI, M. BACCI, M. HABANI, M. MONDOLONI, Mme ZUCCARELLI, Mme VILLANOVA, Mme MASSEI, M. LUCIANI, M. CIABRINI, Mme GRIMALDI D'ESDRA, M. LEONETTI, M. FALZOI, Mme GIACOMETTI, Conseillers municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

M. BILLARD	à	Mme COSTA-NIVAGGIOLI
Mme SANTONI-BRUNELLI	à	M. SBRAGGIA
M. DELIPERI	à	Mme FLAMENCOURT
M. BASTELICA	à	M. CIABRINI
Mme SIMONPIETRI	à	M. LUCIANI

Etaient absents :

M. CAU, Mme JEANNE, Mme SICHI, Mme FELICIAGGI, M. CHAREYRE, Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, Conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	37
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, Mme MASSEI est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Séance du lundi 21 décembre 2015

Délibération N°2015/442

PRU – Mécénat œuvres graphiques quartier des Cannes.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

L'opération de rénovation urbaine (8.09) relative à la « Rue des Cannes » prévoit la redéfinition d'un axe central fort nord/sud dans le quartier des Cannes. Cet aménagement comprend, entre autres, la réalisation d'une percée au travers de la barre dite « Mancini » redonnant au quartier une perspective vers la mer perdue depuis plus de 40 ans.

Afin d'entretenir la dynamique présente à l'échelle du quartier et dans l'attente de la prochaine démolition du bâtiment, deux créations graphiques sont envisagées en prenant appui sur le caractère monumental de l'édifice. L'animation sociale et la gestion urbaine de proximité ont permis une forte association des habitants au développement de ce projet artistique en lien et avec l'appui direct du Centre Social des Cannes.

Cette large contribution des citoyens, principaux acteurs de ce projet, a abouti à la mobilisation d'importantes ressources photographiques puisées dans les archives familiales, permettant ainsi à cette future mise en scène artistique de participer au développement du lien social et au sentiment d'appartenance au quartier. De nombreux éléments graphiques ont également pu être fournis par la direction de la Culture, ainsi que par un photographe amateur.

Cette animation, au-delà de sa conception culturelle et artistique, constitue également un véritable lien humain avec les transformations à venir et valorise la participation de chacun au développement de son lieu de vie.

Le résultat de l'association des différents acteurs du quartier et des services est une première œuvre rue Moro-Giafferi qui constituera une perspective de la future percée vers la mer ; une seconde œuvre rue Jean Chiappe tend à représenter de manière chronologique l'évolution du quartier des Cannes. Détails en annexe.

Les enfants du centre social des Cannes prévoient la réalisation d'une fresque sur les premiers mètres du bâtiment.

Au-delà des contributions citoyennes, cette opération est financée au titre de l'opération ANRU n°08.09 dite rue des Cannes.

Afin d'amplifier le partenariat financier permettant la réalisation globale de l'opération, il est proposé de candidater à un financement Caisse des Dépôts et Consignations, volet Mécénat, justifié par le caractère culturel et artistique du projet.

En conséquence,

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

D'autoriser Monsieur le Député-maire à déposer un dossier de subvention auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations au titre du Mécénat.

D'autoriser Monsieur le Député-maire à signer tous les actes et documents se référant à cette opération.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

LE CONSEIL MUNICIPAL

Ouï l'exposé de Madame Nicole OTTAVY, adjointe déléguée

Et après en avoir délibéré

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du jeudi 17 décembre 2015 ;

**AUTORISE MONSIEUR LE DEPUTE MAIRE
A l'unanimité de ses membres présents ou représentés**

A déposer un dossier de subvention auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations au titre du Mécénat.

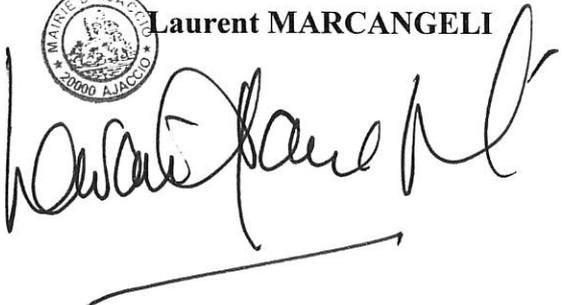
A signer tous les actes et documents se référant à cette opération.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

**FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.
(Suivent les signatures)**

POUR EXTRAIT CONFORME

LE DEPUTE-MAIRE

 **Laurent MARCANGELI**


Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20151221-2015_442-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/12/2015

Publication : 23/12/2015

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

